



Compte rendu du CDAS du 5 octobre 2023

A la demande des organisations syndicales ce CDAS s'est tenu au HAVRE.

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du 19 juin 2023
- Compte rendu du groupe de travail du 18 septembre 2023
- Crédits d'actions locales : point sur la fin de gestion
- Questions diverses

Suite à la déclaration liminaire de l'intersyndicale, le Président du CDAS répond que pour la DGFIP, le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) est en cours de présentation dans chaque service. Ce COM est essentiellement métier, c'est la boussole de la DGFIP (2023-2027) pour les 5 ans à venir. Pour la première fois, les suppressions d'emplois ne seront que de 2800 sur 5 ans. Le Président du CDAS rappelle que « lors de la création de la DGFIP, : nous étions 140 000 agents, aujourd'hui nous sommes 94 000 ». Le budget informatique est en forte hausse (de 170 à 450 millions d'€). Suite aux résultats alarmants de l'observatoire interne, le président indique que le plan pour améliorer les résultats de l'observatoire sont la mise en place du COM ainsi qu'un volet à destination des managers. Ce plan devrait sortir prochainement dans le 76.

Sur les rémunérations, le Président du CDAS rappelle les négociations en cours au niveau national sur les régimes indemnitaires.

Sur la restauration collective :

Le Conseil d'administration de l'AGRIA (ROUEN) a donné son accord pour le recrutement d'un CDD, car il y a six arrêts maladies. Lors de la prochaine assemblée générale, les comptes seront présentés et une étude doit être faite concernant les problèmes financiers de l'AGRIA. Il n'y a plus de trésorier, ni de commission de contrôle.

Le Restaurant administratif de ROUEN est devenu un RIA depuis le 1^{er} juin.

Interrogée sur le sujet par les organisations syndicales (OS), la déléguée de proximité indique que la fusion et la gestion commune entre le RIA de ROUEN et le RIA Préfecture n'est plus d'actualité.

Comme au niveau national, la restauration collective est en difficulté également dans le département et notamment au RIA de ROUEN.

Le Président du CDAS indique notamment que la baisse du nombre de repas servis s'explique principalement compte tenu des agents en télétravail.

L'intersyndicale rappelle qu'elle est très attachée à la qualité de la restauration collective. Elle souhaite savoir si la loi Egalim – Etats Généraux de l'Alimentation (50 % de produits durables dont au moins 20 % de produits biologiques) est appliquée dans nos restaurants et si des plats végétariens vont être proposés plus régulièrement.

Le président nous répond que cette loi est difficilement applicable à ce jour notamment du fait de l'inflation. S'agissant de l'AGRIA de ROUEN, des propositions plus nombreuses de plats végétariens vont être faites prochainement.

L'intersyndicale rappelle qu'il est très important pour les collègues qui n'ont pas accès à une restauration collective d'augmenter la valeur faciale du ticket restaurant du fait de l'inflation.

Restauration du Centre de Contact à ROUEN : le contrat Eurest n'est pas renouvelé. Suite à un appel d'offre, le groupe Convivio a été retenu et une convention est en cours de finalisation (prix du repas). Le contrat ne sera pas effectif le 9 octobre mais les agents du Centre de Contact pourront se restaurer à l'AGRIA. ***Au vu de délai de route et du délai d'attente à l'AGRIA, l'intersyndicale demande au directeur d'accorder un quart d'heure supplémentaire pour la pause déjeuner.*** Malgré l'insistance des organisations syndicales, le Président du CDAS, également Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) a répondu négativement à cette demande.

PV du 19 Juin 2023 : il est adopté sans aucune remarque.

Point sur les différentes sorties effectuées et à venir :

La déléguée indique qu'elle a eu des retours très positifs sur la sortie de Thoiry (17 juin) ainsi que sur la sortie organisée le 1^{er} octobre à DISNEY. L'effort financier important effectué par l'Action Sociale (budget local) a permis de ramener le tarif à un prix très accessible pour tous.

Pour Noël les salles sont réservées, ainsi que le spectacle ; les jouets sont en cours de commande. Pour les enfants des agents qui arrivent en octobre et novembre, aucun problème pour accéder à un jouet ou un chèque cadeau.

L'intersyndicale demande s'il est possible de se rapprocher du « Théâtre de l'Ouest » en vue d'éventuelles propositions de sorties.

La déléguée de Proximité pour l'Action Sociale de Seine Maritime s'était déjà renseignée, mais il faut régler la facture avant que le spectacle commence. Et cela pose problème (règle du paiement après service fait). Il en est de même pour l'Opéra de ROUEN.

La future sortie Théâtre à Paris « Les Pigeons » le 18/11/2023 compte déjà 72 inscrits pour 98 places.

Les inscriptions sont également ouvertes pour une sortie sur Paris le 28/10/2023 « Musée d'Orsay et croisière sur le canal St Martin et quais de Seine ».

Proposition de sortie : Paris en liberté

Le devis a été transmis pour 3 cars avec départ du Havre, Rouen et Dieppe.

Suite à l'ouverture d'un nouveau service à Dieppe (PNCD) l'intersyndicale demande qu'une dernière tentative d'un départ sur Dieppe soit organisé.

La demande est acceptée même s'il est fait le constat qu'il y a peu de monde et que le surcoût est d'environ 500 euros. Possibilité d'un quatrième car s'il y a une forte demande.

Le coût serait d'environ 10 euros par agent (actifs et retraités) sans distinction de Quotient Familial. Cette sortie est prévue le 9 décembre.

Le budget CAL n'étant pas épuisé, la déléguée a proposé, s'agissant de l'Arbre de Noël, de passer exceptionnellement le montant du chèque cadeau à 30 euros (au lieu de 25 €) pour les enfants de 8 à 14 ans. ***La proposition est acceptée et validée par l'intersyndicale.***

Un Groupe de travail concernant la mise en place d'un questionnaire sur l'arbre de Noël se tiendra le 11 décembre à l'INSEE.

Questions diverses :

Protection sociale complémentaire : l'appel d'offres est en cours. Le contrat de groupe sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. L'appel d'offre est en cours. Pour les retraités ils ne sont pas inclus, ils pourront rester à la MGEFI. Cela concerne la prévention santé mais pas la prévoyance. 50 % de la cotisation sera financée par l'état et la mutuelle sera obligatoire. La seule exception accordée aux agents est de rejoindre la mutuelle du conjoint travaillant dans le privé à condition qu'il ait déjà une mutuelle groupe famille.

Suite au succès du « chèque sport » au niveau national l'intersyndicale souhaite savoir si ce succès se confirme dans notre département. La délégation nous répond ne pas avoir de redescende du national pour les chiffres de Seine-Maritime.

Rappelons que le Chèque sport a été créé le 1^{er} septembre 2023.

Cette nouvelle prestation est ouverte, sous conditions de ressources, pour les enfants de 12 à 17 ans révolus. D'un montant de 50 ou 80 euros selon la situation de ressources, les chèques permettent de payer des dépenses liées à la pratique sportive (licence, adhésion, cours).

Suite à l'accord d'une enveloppe réservée en formation spécialisée pour les consultations des psychologues, l'intersyndicale souhaite connaître les effectifs pris en compte par administration pour la répartition de l'enveloppe à hauteur de 3000 euros. La délégation répond que ce sont ceux de l'année 2022 pour la répartition entre Douanes, INSEE et DRFIP.

Pour les locaux de l'action sociale la côte part de la DGFIP est de 45 000 euros.

Lors du séminaire des Directeurs de l'action sociale, il a été demandé de diminuer les coûts des locaux de l'action sociale. Le cahier des charges de la délégation est contraignant. Le Directeur a contacté le Secrétariat général pour assouplir le cahier des charges afin que les services de l'action sociale puissent s'installer à la cité administrative rénovée de ROUEN ou dans un bâtiment domanial. Nécessité de respecter la circulaire sur le ratio immobilier.

Dans les années à venir, l'INSEE a vocation à intégrer la cité administrative selon les informations venant de la Préfecture. Les locaux de l'action sociale pourrait s'installer provisoirement à l'INSEE. Il y a eu 35 000 euros de travaux récemment effectués sur les locaux de l'action sociale actuellement utilisés.

Les locaux du boulevard d'Orléans seront mis en vente dès le début de l'année 2024 avant le déménagement des agents. Une partie des locaux du Centre de Contact dont la DRFIP est propriétaire sera également mise en vente.

Il faut réduire les loyers. Avant le NRP (2018) le montant des loyers s'élevait à 1 million, avec le NRP (2024) et les restructurations il va s'élever à 500 000 euros. Cette réduction a permis de faire les travaux de rénovation des sites de Dieppe.

La trésorerie du CHU et la paierie ne sont pas vouées à être déménagées.

Le président rappelle que la nouvelle circulaire de la première ministre indique un maximum de 16 m² par agent en prenant en compte le télétravail. Chaque jour, il manque 1/3 des agents dans les services sans compter les agents qui sont en maladie.

Le Directeur souhaite mettre en place des espaces dynamiques de travail et ne veut pas parler de «flex-office». ***Pour l'intersyndicale, à partir du moment où les agents n'ont plus de bureaux individuels, il s'agit bien de la mise en place du flex-office.***

Un projet de relogement est prévu à Elbeuf pour 2025 et 2026 en collaboration avec la CAF et la CPAM.

S'agissant des résidences de vacances loisirs – EPAF :

Compte tenu des ventes effectuées et à venir, il ne reste plus que 5 résidences en France métropolitaine (Agay, La Baule, Premanon, St Lary, Gerardmer). Lors de la vente des autres résidences, il était prévu que 50 % du prix des ventes soit investis dans la rénovation des résidences restantes. L'intersyndicale aimerait avoir des informations officielles, car les seules informations sont connues dans la presse. Pour l'intersyndicale, les agents devraient toujours avoir accès aux résidences à tarif préférentiel même après la vente des résidences. La vente de la résidence de Cap Ferret est évaluée entre 15 et 30 millions d'euros.

Par ailleurs, certaines des résidences vendues ont été achetées par des communes ou communauté de communes (droit de priorité) et ne seront plus des établissements hôteliers (notamment Brehat – projet de nouvelle mairie ; Saint Raphael – parc communal) et ne seront donc plus accessibles aux personnels du Ministère.

Il avait pourtant été indiqué qu'en cas de cessions à des partenaires privés, les agents du Ministère pourraient toujours bénéficier de séjours dans ces résidences.

Le président nous répond qu'il est légitime de demander des informations et nous informe qu'il n'a pas eu de réponse lors du séminaire CDAS.

Il nous informe que dans le cadre de la mise en place du PNCD à Dieppe les formations sont réalisées sur place.

La formation pour les nouveaux membres du CDAS (mais aussi les anciens) sur 2 heures est à faire avant la fin de l'année (date à confirmer – 27 novembre 14 h ?). Une convocation sera adressée par la Délégation de l'Action Sociale.